

## Kéré

### **KERE N° 136 ; TIENNY N° 137 ; KANHASSO N° 138 ; TINDIKORO N° 139 ; BAFING N° 140**

L'arrêté N° 837/SE du 26 Mars 1937 est un arrêté collectif, portant classement des forêts de Kéré, Tiénny, Kanhasso, Tindikoro, et Bafing, (Cercle d'Odiénné) Côte d'Ivoire.

La Direction de la Conservation du Domaine Forestier et du Reboisement a déterminé dans l'ordre les superficies respectives suivantes : 1.600 ha, 2.500 ha, 12.000 ha, 500 ha, et 2.800 ha.

L'arrêté N° 33/MINAGRA du 13 Février 1992 a confié la gestion de l'ensemble de ces forêts à la Sodefor à l'exception de la forêt de Tindikoro.

DAKAR, le 26 Mars 1937.

CULTURE.-

N° 837 SE/5

LE GOUVERNEUR GENERAL DE L'A.O.F.  
Officier de la Légion d'Honneur

**OBJET:**

Arrêté portant classement  
des Forêts de.....  
.....  
Kéré(Cercle d'Odienné).

Vu les décrets du 18 Octobre 1904 et du 4  
Décembre 1920, portant réorganisation du Gouverne-  
ment Général de l'A.O.F.;

Vu le décret du 4 Juillet 1935 fixant le régi-  
me forestier de l'A.O.F.;

Vu le décret du 13 Novembre 1935 portant régl-  
ementation des terres domaniales de l'A.O.F.;

Vu l'arrêté du 28 Septembre 1935, définissant  
la limite Sud de la zone sahélienne et réglemen-  
tant l'exploitation des forêts;

Vu la nécessité de constituer dans la Côte  
d'Ivoire un domaine forestier classé;

Sur la proposition du Lieutenant-Gouverneur  
de la Côte d'Ivoire,

**A R R E T :**

**Article 1er.**-Sont constitués en forêts domaniales  
classées les terrains délimités comme suit :

.....  
.....

**d/- Forêt de Kéré**

Le point A, étant défini par l'intersection de la  
route Odienné-Maninin avec le marigot Fénéfi(km 4  
d'Odienné);

**Limites - 1°/-**Le marigot Fénéfi de A, à B, (son con-  
fluent avec le marigot Négouke à l'Est du point A,

**2°/-**Le marigot Négouke de B, à C point  
situé au confluent de la rivière Balé;

**3°/-**La rivière Balé de C, à D, point où  
elle coupe la piste Kéré-Mafélini;

**4°/-**La piste Mafélini-Kéré de D, à E

point.....

(2)

point situé à proximité immédiate de la source du marigot Tongo à environ 1.000 mètres au Nord du village Kébé;

5°/-Le marigot Tongo de E. à F. point de rencontre de la route Odienné-Maninian et du marigot Tongo (km 44 d'Odienné)

6°/-La route Odienné-Maninian de F. à A. point défini plus haut ./.

P. Le Gouverneur Général en tournée  
Le Gouverneur des Colonies  
Secrétaire Général du Gouvernement Général  
chargé de l'expédition des affaires  
signé: GHISMAR

Arrivée N°1188  
du 7 Avril 1937.

Ampliations:

S.F.  
B.P.  
Commune-Mixte Abidjan

P. Copie Extrait Conforme  
Le Chef du Sec des Eaux et Forêts

